

Honoraires de location TTC

Tarifs au 1er janvier 2024

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Visites, négociation, constitution, complète du dossier, rédaction du bail	5% TTC des loyers annuels CC	5% TTC des loyers annuels CC (Plafond fixé à 8€/m ²)
État des lieux (location vide ou meublée)	2% TTC des loyers annuels CC	2% TTC des loyers annuels CC (Plafond fixé à 2€/m ²)
TOTAL	7% TTC des loyers annuels CC	7% TTC des loyers annuels CC (Plafond fixé à 11€/m ²)

Locaux de droit commun commerciaux, industriels et professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
TOTAL	10% TTC des loyers annuels CC	10% TTC des loyers annuels TTC

Honoraires transaction TTC*

*Honoraires charge vendeur sauf dans les cas spécifiques des successions ou pour les mandats de recherche.

Tarifs au 1er janvier 2024

Prix de vente	Honoraires
De 100 000€ à 299 999€	6% TTC Honoraires minimum de 6000€ TTC et de 1500€ pour les garages/parkings
De 300 000 à 599 999€	5,5% TTC
De 600 000€ à 999 999€	4,5% TTC
Plus de 1 000 000€	4% TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Honoraires de gestion TTC

Tarifs au 1er janvier 2024

Tranches non cumulatives sur la base des encaissements mensuels	Honoraires TTC
De 0 € à 152,00 €	14,40%
De 152,01 € à 305,00 €	9,60%
De 305,01 € à 610,00 €	8,40%
De 610,01 € à 1220,00 €	7,20%
Plus de 1220,00 €	6,60%
Garantie pour loyers impayés	2,90%

Honoraires d'estimation : (hors mandat de vente ou location)

Appartement : 100€ TTC - Maison : 150€ TTC